



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement d'ALTKIRCH
Commune d'Eteimbes
7 rue de Bretten - 68210 ETEIMBES
Tél : 03.89.26.93.21 / mairie@eteimb.es.fr



COMPTE RENDU DE LA REUNION **COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

MARDI 05 MARS 2024 A 10 H 00

Membres titulaires

- M. Yves CONRAD, Président
- M. Michel CALMELAT, délégué du Conseil municipal,
- M. DIETEMANN -COUSY Joseph, délégué du Conseil municipal,
- M. Alain TELLIER, Lieutenant de Louveterie,
- M. GALLI, représentant la Fédération Nationale des Chasseurs du Haut-Rhin,
- Chambre d'Agriculture d'Alsace,
- Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin,
- Centre National de la Propriété Forestière Grand Est,
- Office National des Forêts,
- Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts des Sangliers,
- Office Français de la Biodiversité,
- Direction Départementale des Territoires,
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations,
- Groupement d'Intérêts Cynégétiques (GIC),

Membre invité excusé :

- M Valère NEDEY, adjudicataire du lot n° 2, représenté par Maître Beltzung, son avocat ;

Etaient présents :

- M. Yves CONRAD, Maire ;
- M. DIETEMANN -COUSY Joseph, délégué du Conseil municipal d'Eteimbes ;
- M. Michel DOSCH, délégué du Conseil municipal d'Eteimbes ;
- Brigade Verte de Guewenheim ;
- M. Alain TELLIER, Lieutenant de Louveterie ;
- M. Thierry ZIEGLER, représentant l'Office National des Forêts ;
- M. BELTZUNG, représentant l'adjudicataire M. Valère NEDEY ;

Absent non excusé :

- M. Michel CALMELAT, délégué du Conseil municipal d'Eteimbes ;

Monsieur Joseph DIETEMANN-COUSY, membre de la commission 4C est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents excusés :

- Fédération Départementale des Chasseurs du Haut Rhin,
- Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts des Sangliers,
- Office Français de la Biodiversité,
- Direction Départementale des Territoires,

Monsieur le Président adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes,

1. Consultation des dossiers de candidature à l'adjudication de la chasse communale d'Eteimbes – lot n° 2

Le lot 2 est fixé à 451 Ha 2095 ca, dont 154 Ha 9 637 ca de forêts ;
Les limites du lot sont les communes voisines : Bellemagny, Bretten, Vauthiermont, Angeot, Lachapelle-Sous-Rougemont, Soppe-Le Haut : R.N. 83 (suite à l'accord avec la commune de limiter le lot n° 1 par la RN 83, du fait que 6 Ha 75 ca sont loués à SOPPE-LE-HAUT).

Les dossiers de candidatures font l'objet d'une vérification ainsi que toutes les pièces qui ont été annexées.

Dossiers présentés :

A – M. Max CADAUT : sis Le Pré du Prince 25310 GLAY - après vérification, le dossier est complet, la distance géographique est de 51 kms ;

B – M. Arnaud TSCHIEMBER : sis 15 rue du Moulin 90150 ANGEOT – après vérification, le dossier est complet, la distance géographique est de 2.6 kms ;

C – M. Valère NEDEY : sis 11 rue du Doubs 25700 VALENTIGNEY - après vérification, le dossier est complet la distance géographique est de 41 kms.

D – M. Rémi BISSONNIER : sis 8 impasse des Chevreuils 70270 Montessaux – après vérification, le dossier est complet, la distance géographique est de 48 kms.

2. Divers

Monsieur le Président rappelle la mise à prix du lot n° 2 et la date de l'adjudication :

- **Mise à prix** : 6 000 € - lot n° 2 ;
- **Adjudication** : vendredi 15 mars 2024 à compter de 10 heures qui se déroulera à la communauté de communes Sud Alsace Largue – 7 rue de Bâle 68210 Dannemarie.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Président clôture la séance.

Compte-rendu publié le 8 mars 2024

Fait à Eteimbes, le 6 mars 2024

Le Président
Yves CONRAD

